



ECOLE D'INGENIEURS GENERALISTES– LA ROCHELLE (EIGSI)

Siège social : 26, rue de Vaux de Foletier – 17000 LA ROCHELLE
Association (loi 1901)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2023



RSM Paris

26, rue Cambacérès

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

ECOLE D'INGENIEURS GENERALISTES– LA ROCHELLE (EIGSI)

Siège social : 26, rue de Vaux de Foletier – 17000 LA ROCHELLE

Association (loi 1901)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2023

Aux Membres de l'Association ECOLE D'INGENIEURS GENERALISTES–LA ROCHELLE (EIGSI),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ECOLE D'INGENIEURS GENERALISTES–LA ROCHELLE (EIGSI) relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titres de participations et créances rattachées

La note 4 de l'annexe aux comptes annuels expose en point A-4 les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participations et créances rattachées. Dans le cadre de nos appréciations de la valorisation des immobilisations financières à la date de clôture de l'exercice, nous avons vérifié le caractère raisonnable de la méthode retenue par l'Association et les éléments chiffrés utilisés. Nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe concernant les immobilisations financières.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 2 février 2024

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Signé électroniquement le 02/02/2024 par
François Aupic

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' with a vertical line through it and a horizontal stroke at the top.

François AUPIC

Associé

BILAN SYNTHETIQUE 2022 - 2023

ACTIF	Brut	Amt. Prov. au 31/08/23	Net	au 31/08/22
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences	2 928 382,88	917 596,86	2 010 786,02	2 042 509,72
	2 928 382,88	917 596,86	2 010 786,02	2 042 509,72
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, matériel, outillage	172 240,69	168 858,64	3 382,05	5 295,65
Autres Immobilisations corporelles	5 879 643,13	5 071 506,02	808 137,11	663 447,50
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	5 668,77	0,00	5 668,77	65 367,64
	6 057 552,59	5 240 364,66	817 187,93	734 110,79
PARTICIPATIONS ET CREANCES	4 777 311,23	476 314,05	4 300 997,18	4 344 909,88
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Autres titres immobilisés	15,24	0,00	15,24	15,24
Autres immobilisations financières	1 165,92	0,00	1 165,92	1 165,92
	1 181,16	0,00	1 181,16	1 181,16
ACTIF IMMOBILISE	13 764 427,86	6 634 275,57	7 130 152,29	7 122 711,55
STOCKS ET EN-COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
CREANCES				
Avances et acomptes	50 562,14		50 562,14	14 805,05
Créances clients, comptes rattachés (3)	1 383 801,19	145 902,33	1 237 898,86	1 224 008,37
Autres créances (3)	763 938,01	0,00	763 938,01	298 974,94
	2 198 301,34	145 902,33	2 052 399,01	1 537 788,36
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	7 249 336,91	0,00	7 249 336,91	2 730 892,67
Disponibilités	8 448 908,34	0,00	8 448 908,34	12 255 587,08
Charges constatées d'avance (3)	280 498,99	0,00	280 498,99	180 628,70
	15 978 744,24	0,00	15 978 744,24	15 167 108,45
ACTIF CIRCULANT	18 177 045,58	145 902,33	18 031 143,25	16 704 896,81
TOTAL ACTIF	31 941 473,44	6 780 177,90	25 161 295,54	23 827 608,36

(2) Dont part à moins d'un an

(3) Dont part à plus d'un an

PASSIF	Au 31/08/23	Au 31/08/22
SITUATION NETTE		
Fonds associatif	1 606 991,23	1 606 991,23
Report à nouveau	0,00	0,00
Réserves	13 851 895,06	11 789 000,52
Résultat de l'exercice	2 348 970,93	2 062 894,54
	17 807 857,22	15 458 886,29
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
FONDS PROPRES	17 807 857,22	15 458 886,29
Provisions pour risques	607 517,00	557 708,01
PROVISIONS	607 517,00	557 708,01
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	1 548 293,72	1 716 549,72
	1 548 293,72	1 716 549,72
AVANCES ET ACOMPTES RECUS	3 508 986,40	3 618 945,88
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	458 536,59	490 255,85
Dettes fiscales et sociales	853 533,96	969 633,56
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	49 587,60	2 224,27
Autres dettes	31 194,27	506 391,57
	1 392 852,42	1 968 505,25
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	295 788,78	507 013,21
DETTES (2)	6 745 921,32	7 811 014,06
TOTAL PASSIF	25 161 295,54	23 827 608,36

(1) Dont part à plus d'un an 1 376 471 €

(2) Dont dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMpte DE RESULTAT SYNTHETIQUE 2022 - 2023

	Au 31/08/23	Au 31/08/22	Variation	%
Production vendue (Services)	10 773 919,27	9 887 466,09	886 453,18	8,97%
CHIFFRE D'AFFAIRES	10 773 919,27	9 887 466,09	886 453,18	8,97%
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00%
Avantage en nature	6 771,45	7 269,76	-498,31	-6,85%
Subvention d'exploitation	1 294 867,45	1 725 849,48	-430 982,03	-24,97%
Quote part de subventions d'inv. virée au résultat	0,00	0,00	0,00	0,00%
Reprise s/prov. & transferts de charges	408 644,83	191 698,99	216 945,84	113,17%
Autres produits d'exploitation	5 382,03	4 622,43	759,60	16,43%
PRODUITS D'EXPLOITATION	12 489 585,03	11 816 906,75	672 678,28	5,69%
CHARGES EXTERNES				
Autres achats et charges externes	3 759 339,20	3 251 412,13	507 927,07	15,62%
IMPOTS TAXES ET VERS. ASSIMILES	86 463,54	65 314,81	21 148,73	32,38%
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements	4 119 785,49	4 235 677,61	-115 892,12	-2,74%
Charges sociales	1 774 496,18	1 759 478,89	15 017,29	0,85%
	5 894 281,67	5 995 156,50	-100 874,83	-1,68%
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dot. amort. sur immobilisations	257 419,05	320 327,15	-62 908,10	-19,64%
Dot. prov. pour risques et charges	306 889,33	63 804,17	243 085,16	380,99%
	564 308,38	384 131,32	180 177,06	46,91%
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	269 126,29	423 289,14	-154 162,85	-36,42%
CHARGES D'EXPLOITATION	10 573 519,08	10 119 303,90	454 215,18	4,49%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 916 065,95	1 697 602,85	218 463,10	12,87%
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts, reprise de provisions financières	450 211,42	289 193,84	161 017,58	55,68%
Produits nets s/cessions val. mob. plac.	0,00	150,31	-150,31	0,00%
	450 211,42	289 344,15	160 867,27	55,60%
CHARGES FINANCIERES				
Intérêts et charges assimilés	34 433,24	49 188,47	-14 755,23	-30,00%
Différences négatives de change	0,00	0,00	0,00	0,00%
	34 433,24	49 188,47	-14 755,23	-30,00%
RESULTAT FINANCIER	415 778,18	240 155,68	175 622,50	73,13%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 331 844,13	1 937 758,53	394 085,60	20,34%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except./opérations de gestion	25 180,80	68 282,01	-43 101,21	-63,12%
Produits except./opérations en capital	0,00	0,00	0,00	0,00%
	25 180,80	68 282,01	-43 101,21	-63,12%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges except./opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00%
Charges except./opérations en capital	0,00	0,00	0,00	0,00%
	0,00	0,00	0,00	0,00%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	25 180,80	68 282,01	-43 101,21	-63,12%
Impôts sur les bénéfices	8 054,00	-56 854,00	64 908,00	-114,17%
	8 054,00	-56 854,00	64 908,00	-114,17%
TOTAL DES PRODUITS	12 964 977,25	12 174 532,91	790 444,34	6,49%
TOTAL DES CHARGES	10 616 006,32	10 111 638,37	504 367,95	4,99%
RESULTAT	2 348 970,93	2 062 894,54	286 076,39	13,87%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	0,00	0,00	0,00	0,00%
Prestations en nature	0,00	0,00	0,00	0,00%
Bénévolat	0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00%
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	0,00	0,00	0,00	0,00%
Mises à disposition gratuite de biens	460 000,00	460 000,00	0,00	0,00%
Prestations en nature	0,00	0,00	0,00	0,00%
Personnel bénévole	0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL	460 000,00	460 000,00	0,00	0,00%